



À : Tous les membres

Date : Le 13 octobre 2021

Objet : Première entente collective ARRQ-AQPM nouveaux médias

—

Chers membres,

Tel qu'annoncé dans la dernière édition du *Productif +*, l'AQPM est heureuse de vous informer que, lors d'une assemblée générale spéciale tenue le 5 octobre dernier, ses membres ont ratifié l'entente de principe intervenue entre **l'ARRQ et l'AQPM** quant à la conclusion d'une première entente collective visant les productions principalement et originalement destinées à la diffusion sur les **nouveaux médias**.

Cette entente, dont la structure est inspirée de *l'Entente collective ARRQ-AQPM Télévision 2020-2023*, prévoit notamment que le réalisateur a droit, à titre de compensation pour ses services, à un cachet de réalisation dont la valeur est établie de gré à gré entre ce dernier et le producteur. Ce cachet sera assujéti à des contributions et remises.

Il est probable que l'entente collective soit en vigueur vers la mi-novembre 2021, et ce, pour une durée de 3 ans. Il est à noter que cette entente collective s'appliquera à tout contrat signé postérieurement à son entrée en vigueur. L'AQPM verra à vous confirmer la date d'entrée en vigueur dès que possible.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail si vous avez des questions.

Meilleures salutations,

L'équipe des relations de travail

Association québécoise de la production médiatique
1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)